



Projet Privacy Tech PORTABILITY COMMONS

Une démarche collaborative
pour assurer le droit à la portabilité



QUI SOMMES NOUS ?

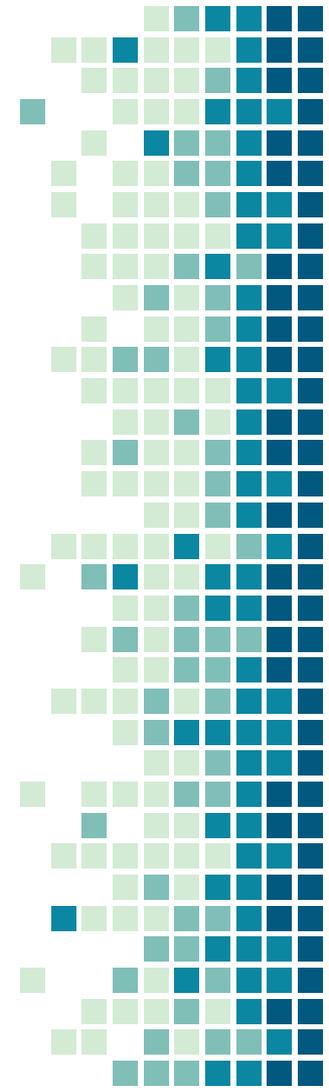
PRIVACY TECH est un projet d'innovation collaborative destiné à recenser, à promouvoir et à co-développer des solutions juridico-techniques au service de la protection de la vie privée sur Internet

Le projet vise à stimuler l'excellence française en matière de PRIVACY TECH et à faire émerger une communauté d'innovateurs pour accompagner les entreprises qui souhaitent assigner à leurs services un haut niveau de protection des données personnelles.

Le projet se propose de répondre à ces questions, d'une manière à la fois ouverte et pragmatique, en produisant des référentiels et des outils technologiques dont l'usage pourrait, à terme, concerner la quasi-totalité des entreprises et des organisations publiques proposant des services numériques aux individus.

Afin d'enrichir les standards et les biens communs numériques pour permettre à l'écosystème de se développer sur la base d'un socle technologique commun du "privacy by design", le projet se développera dans un cadre d'innovation ouverte.

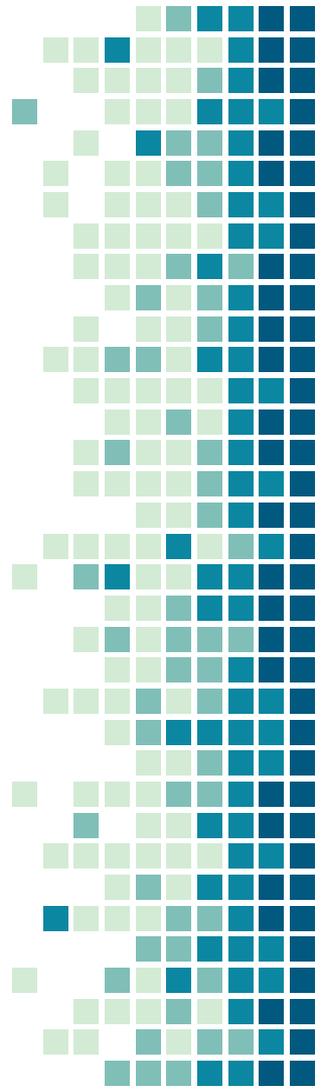
[Pour en savoir plus : www.privacytech.fr](http://www.privacytech.fr)





RGPD

Le règlement 2016/679 applicable depuis le 25 mai 2018 dans tous les pays membres de l'Union européenne, abroge la Directive 95/46/CE.





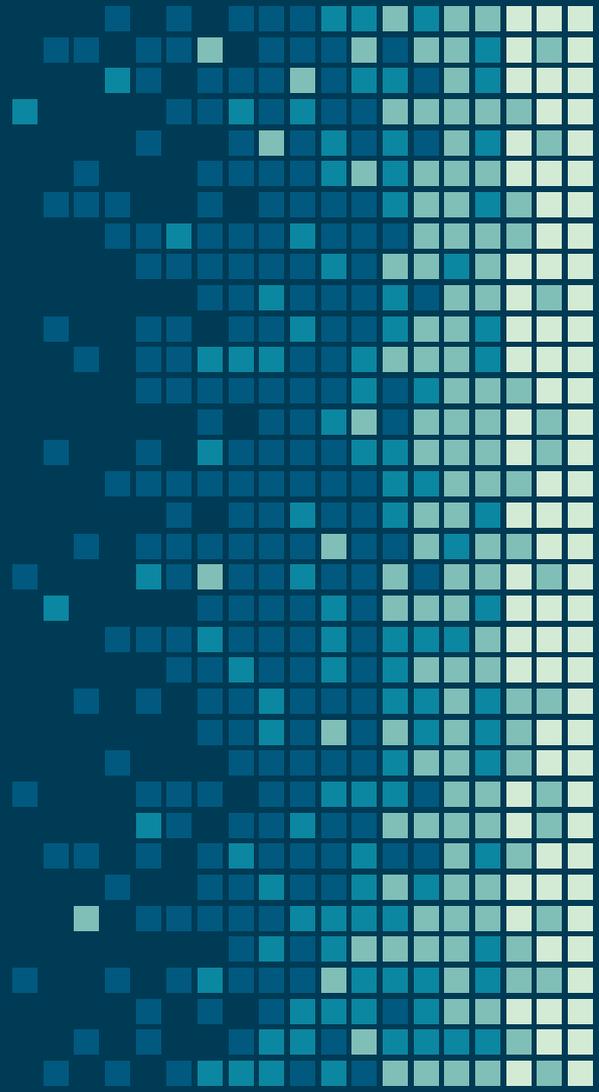
“ Les personnes concernées ont le droit de recevoir les données à caractère personnel les concernant qu'elles ont fournies à un responsable du traitement, **dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine**, et ont le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement sans que le responsable du traitement auquel les données à caractère personnel ont été communiquées y fasse obstacle...

Règlement 2016/679 - Article 20 alinéa 1



PORTABILITY COMMONS

Une démarche collaborative
pour assurer le droit à la portabilité





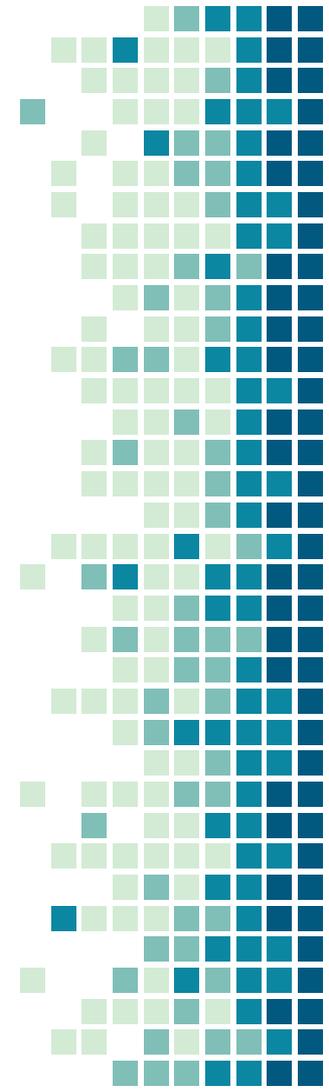
PORTABILITY COMMONS

CONSTATS

- Le nouveau droit à la portabilité implique la mise en circulation d'un grand nombre de données.
- La portabilité représente une formidable opportunité d'innover et d'offrir de meilleurs services.
- Elle représente aussi un risque et un coût importants si les échanges ne sont pas normés et sécurisés.

OBJECTIFS

- Offrir un cadre aux échanges des données entre responsables de traitements sur demande de personne concernée.
- Disposer d'un protocole normalisé pour assurer l'échange entre producteurs et consommateurs de données.
- Permettre à tous les acteurs d'exploiter pleinement le potentiel de la portabilité en toute sécurité.





PORTABILITY COMMONS

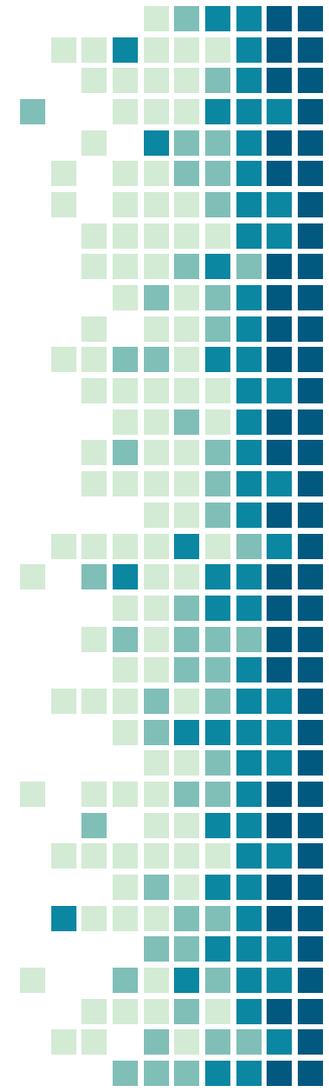
A l'image des différents projets portés par la Privacy Tech, le projet « Portability Commons » a vocation de promouvoir l'excellence française au service de la protection des données à caractère personnel.

Le projet « Portability Commons » a pour objectif d'élaborer une solution qui permettra de standardiser les formats de fichiers et de renforcer de façon significative leur homogénéité et leur fiabilité.

Ce projet devra par le biais d'un protocole normalisé étendu de portabilité d'informations personnelles assurer l'interopérabilité des différents acteurs et permettre de répondre à l'article 20 du Règlement 2016/679.

Pour la Privacy Tech répondre aux besoins des organismes garantira l'exercice du droit à la portabilité des personnes concernées dans un ensemble de secteur.

Ce projet se déroulera en plusieurs phases du **4 juillet 2018** au **25 mai 2019**.



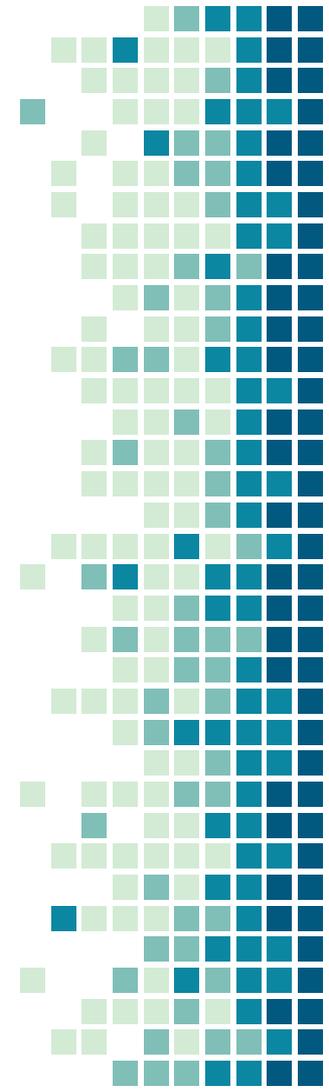


En quoi la portabilité est-elle une révolution ?



L'individu retrouve la maîtrise de ses données. Il peut récupérer ses données auprès de toutes ses organisations (entreprises, administrations, etc.) et les réutiliser en donnant un consentement explicite pour chaque finalité.

Les organisations proposent à leurs usagers des services simples (plus de saisies redondantes d'informations) et entièrement personnalisés (en réutilisant les données provenant d'autres organisations).





Que demande le droit à la portabilité RGPD ?



« Sans que le responsable du traitement auquel les données à caractère personnel ont été communiquées y fasse obstacle »

Données activement fournies sur la base du consentement : nom, adresse, date de naissance, etc.

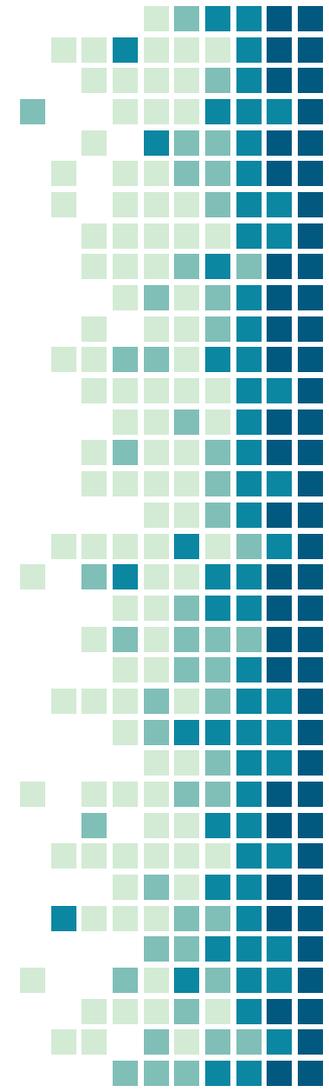
Données passivement fournies lors de l'utilisation du service : historique de navigation, localisation, historique d'achats, etc.



Quels sont les problèmes rencontrés ?

Du côté des individus :

Confiance : Il y a un vrai risque, si les utilisateurs activent leur portabilité à différents endroits, de se sentir perdus et donc de perdre confiance. Les individus ne bénéficient pas d'un moyen indépendant de gérer leurs consentements et de les révoquer.





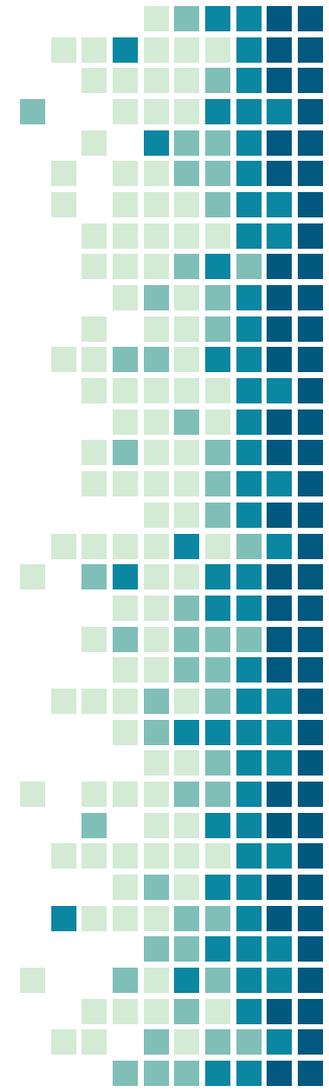
Quels sont les problèmes rencontrés ?

Du côté des organisations :

Confiance : Même si un service offre un contrôle important pour la portabilité et se comporte correctement, il ne peut jamais être certain que les services avec lesquels il échange des données, et qu'il ne connaît pas forcément, vont en faire autant.

Coût : Pour échanger des données entre services, il serait plus simple, et moins coûteux, d'échanger selon un format standard et spécifique ainsi que sur la base de référentiels partagés (ex : catalogue produit, liste de musiques, de films, etc.)

Coût (2) : De nombreux échanges de données entre services sont monétisés. Les mécanismes de monétisation ne sont pas industrialisés et sont propres à chaque échange.





Les besoins identifiés

Principaux besoins

Le standard que nous envisageons devra répondre à 4 besoins principaux :



Gestion du
consentement



Contractualisation
entre services



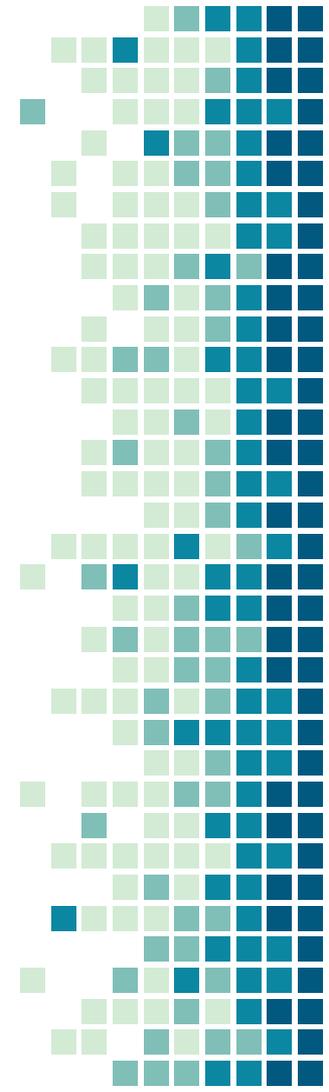
Formats d'échange et
catalogues d'objets



Monétisation
des échanges

Les communs de la portabilité

Nous proposons de créer une protocole sous la forme de " Communs " pour répondre à ces 4 besoins liés à la portabilité. Ces communs doivent permettre de faire circuler les données personnelles, **sous le contrôle des individus, de manière fluide**. La solution proposée devra permettre une gestion décentralisées des données personnelles.

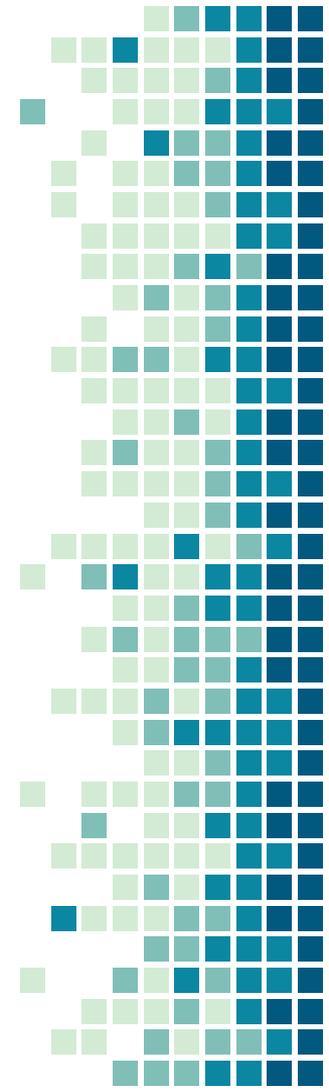




Contribution des acteurs du projet

Le projet doit permettre de déterminer, sur la question de la portabilité, des besoins spécifiques techniques, juridiques et organisationnels précis pour des responsables de traitements et les personnes concernées. Il devra également faire émerger le plus grand nombre possible de cas d'usage concrets de la portabilité.

Le projet se déroulera sous une forme itérative. Les Communs seront intégrés au fur et à mesure à des prototypes (POC) proposés par les acteurs experts de la PrivacyTech et/ou par les entreprises affiliées au projet et éditrice de services traitant des données à caractère personnel. Les retours d'expérience permettront de faire évoluer les « Portability Commons » de manière collaborative.





Comment participer au projet

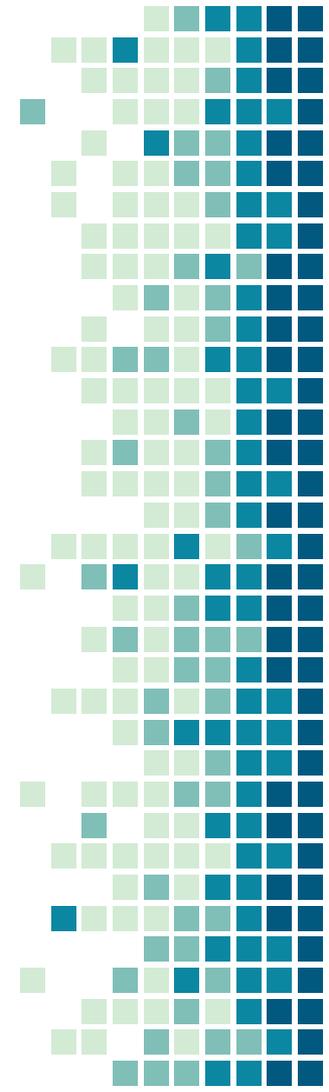
Pour y participer, 2 formules sont envisageables :

une formule "contributeur PrivacyTech"

Cette formule s'adresse exclusivement aux membres de l'association Privacy Tech (conditions d'adhésion: <https://www.privacytech.fr/devenir-membre/>);

Ils sont invités à participer à la rédaction d'un livre blanc " Portability Commons" prévu pour décembre 2018 qui comprendra :

- un recensement des pratiques actuelles en matière de portabilité
- un recensement des besoins en matière de portabilité (état de l'art)
- un recensement des ressources existantes en fonction des industries spécifiques (exemple d'industries: mobilités, bancassurances, télécommunication, culture, santé, retail...)
- des propositions pour répondre aux besoins identifiés
- une liste des cas d'usage identifiée à venir et en cours de développement





Comment participer au projet

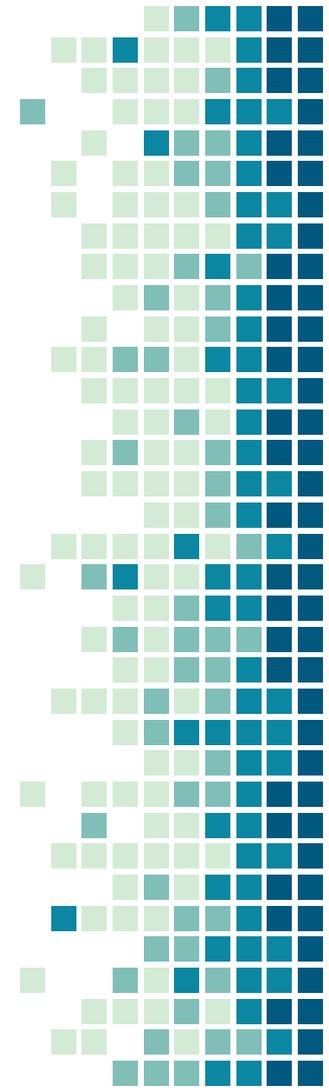
Une formule “partenaires”

Les partenaires du projet, personnes morales de droit public ou de droit privé, s’engagent à adhérer à la charte de la Privacy Tech

<http://www.privacytech.fr/charte-privacy-tech/>

Les partenaires sont des responsables de traitement de données personnelles soumis à l’article 20.

Les partenaires porteront les cas d’usage proposés et co-développés sur le projet. Les solutions co-développés seront valorisées dans le Livre Blanc « Portability Commons » prévu pour décembre 2018 qui fera l’objet d’une large diffusion et sera mis à la disposition du public (en français et en anglais) sous licence Creative Commons By-NC 4.0.

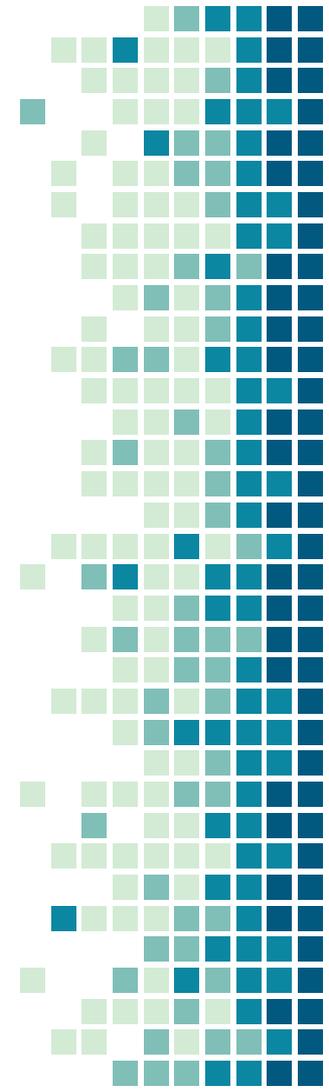




Comment participer au projet

Les participants bénéficieront également:

- Ils sont invités à participer à la création d'un livrable technique "VO technique de ces communs " :
- A l'horizon mai 2019, ils sont invités à participer à l'élaboration d'un dossier de demande de financement auprès de la Commission Européenne d'un programme de recherche et développement pour le financement de cas d'implémentation.





MERCI

Pour en savoir plus

Contactez
portability-commons@privacytech.fr

